



DE ROUBAIX-TOURCOING

A propos de la hausse du Charbon

Au cours de la précédente législature, et sur le vœu exprimé par le Congrès des Mineurs du Pas-de-Calais, j'ai déposé sur le bureau de la Chambre un projet de résolution tendant à la désignation d'un enquêteur désigné par l'administration pour contrôler les comptabilités des compagnies houillères et voir si l'écart entre le prix de vente et le prix de revient du charbon n'est pas trop élevé pour justifier une hausse des prix de vente.

Ce projet s'inspirait des rapports auxquels avait donné lieu le mouvement des mineurs anglais. Nos camarades de la Grande-Bretagne avaient, en effet, déclaré que les améliorations qu'ils réclamaient, relativement à leurs salaires et à la durée de la journée de travail, pouvaient leur être accordées sans que le consommateur en souffrît. Ils affirmaient que les bénéfices des propriétaires devaient supporter des charges nouvelles, et que leur resterait encore une plus-value rémunératrice. Le ministre anglais qui avait examiné la question de près à ce moment où l'on venait de donner formellement raison aux mineurs, que s'il avait connu plus tôt les bénéfices réels des compagnies, il ne leur aurait pas accordé l'augmentation des prix de vente qu'elles avaient sollicitée et obtenue.

On sait, au reste, que le rapport de la commission présidée par M. le juge Sautay fut favorable aux revendications des mineurs et qu'ils eurent satisfaction.

Mais la constatation faite par le ministre et qui impliquait la reconnaissance des manœuvres pratiquées par les propriétaires des mines pour dissimuler les bénéfices réels reste comme un témoignage irréfutable. Et ce témoignage n'a rien perdu de son actualité. Non seulement il nous a décidés à réclamer en France une enquête analogue soit faite, soit par des députés, mais il a fait naître dans tous les pays producteurs de houille le soupçon que les bénéfices des compagnies étaient assez élevés pour permettre de leur faire supporter une bonne partie de l'augmentation des prix de revient et partant, de soulager efficacement le consommateur.

Nous assistons en Belgique à un phénomène de cette nature. En étudiant devant la Chambre des représentants de ce pays, au cours d'une interpellation, les conditions de la hausse des prix du charbon, on a pu constater que les augmentations de salaire avaient porté la valeur de ce facteur dans le calcul du prix de revient, à 260 % de celle de 1913, soit à peu près une valeur quadruple.

Or, on a prétendu, pour fixer le prix de revient de la tonne — et ceci est la thèse des compagnies — que tous les autres frais avaient également quadruplé depuis 1913, ce qui, par conséquent, la tonne de charbon ne revenait pas moins de 80 francs et n'a pu bénéficier que d'un prix de vente qui n'a pu être que le double.

Mais le ministre belge des affaires économiques n'a pas voulu accepter, comme agent comptant cette façon de calculer, et il est resté sceptique devant le rapport de quatre à un que les compagnies prétendent exister en 1919 et 1920.

Le résultat a donc été que le ministre a subordonné son assentiment à une nouvelle hausse des prix du charbon à un examen de la comptabilité des charbonnages. Il y a gros à parier, si cet examen est fait sérieusement, que le ministre belge arrivera aux mêmes conclusions que le ministre français.

Et chez nous ? Le Gouvernement ne va-t-il pas suivre cet exemple et ne pas continuer à accorder aux compagnies, chaque fois qu'elles la sollicitent et chaque fois surtout qu'elles la prétendent indispensable pour faire face aux exigences des travailleurs, l'augmentation des prix de vente du charbon avant d'avoir exercé sur leur comptabilité le droit de regard ?

C'est là le but de notre résolution que la Chambre précédente avait du reste prise en considération. Le Gouvernement ferait preuve d'un sage esprit de sollicitude pour les intérêts des consommateurs et de nos travailleurs, en la faisant serener et en faisant à l'avenir sur des comptes de gestion qui ne sont que trop longtemps restés dans l'ombre, et si s'appliquent à une recherche nationale.

Emile BASLY, Député.

Pour le 1er Mars nous aurons le pain cher

LES BOULANGERS DU NORD EN ONT FIXÉ LE PRIX À 1 F. 05 LE Kilo

Une réunion des présidents des syndicats des patrons boulangers du département du Nord a eu lieu mercredi à la Préfecture. M. Dubreucq, président des boulangers de Lille et M. Clément Florin ceux de Roubaix.

On discute sur le relèvement du prix du pain. Le représentant de la préfecture émit d'avis de taxer le pain à 0 fr. 75 le kilo, mais les boulangers réclament un relèvement de la main-d'œuvre, ce prix était insuffisant.

Finalement, il fut décidé que le prix du pain serait porté à 1 fr. 05 le kilo à dater du 1er mars.

Une pension aux croix de guerre

Le colonel Jossin, député de Lille, a déposé une proposition de loi tendant à faire accorder une pension annuelle et viagère aux militaires démissionnaires de la guerre. Le taux de cette pension serait fixé à 50 francs pour une citation à l'ordre de l'armée, à 75 francs pour une citation à l'ordre du corps d'armée, de 100 francs pour 2 citations, de 125 francs pour 3 citations et de 150 francs pour 4 citations.

M. DESCHANEL A ADRESSÉ un message aux Chambres

Le nouveau Président de la République a présidé le Conseil des Ministres

Paris, 19 février. — Le premier Conseil des ministres, sous la présidence de M. Deschanel, a eu lieu jeudi matin, à 10 heures.

Le Conseil a examiné les mesures à prendre pour hâter la reconstitution des régions libérées et assurer une coordination complète dans l'action des différents ministères.

Le ministre des finances a fait approuver le projet d'impôts nouveaux, ou de modifications aux impôts existants, qui sera soumis au Parlement.

Le ministre du travail a soumis à la signature de M. Deschanel un projet instituant et organisant la commission chargée de suivre les variations du cours des denrées et d'étudier leur répercussion sur le prix de la vie.

Dans son message qu'il adresse aux Chambres, M. Deschanel fait un appel à l'union nationale. « A cette heure décisive dans l'histoire de la France et dans l'histoire universelle, dit-il, tout ce qui révélerait l'ancienne discordance serait un crime contre la Patrie ».

M. Deschanel insiste notamment sur la nécessité de l'union de tous les peuples qui ont luté pour le droit, telle est la première garantie de la paix et la base de la Société des Nations.

La France veut que le traité de paix, auquel l'Allemagne a apposé sa signature, soit obéi et exécuté dans son intégrité et avec une entière loyauté; notre politique est affaire de volonté, d'énergie et de foi.

Le peuple russe a combattu avec nous pendant trois ans, pour la cause de la liberté; puis, il a été trahi, traité de luthéme, repoussé, bafoué, et sa mission civilisatrice a été démentie.

Il dit encore : « Il faut perfectionner et compléter notre législation sociale, défendre la famille, l'élément de la nation, protéger l'avenir, défendre les conflits entre le capital et le travail. Ouvrir l'accès de plus en plus rapide des travailleurs des mines et des campagnes à la propriété ».

« Les populations de nos régions envahies, ont souffert de la guerre, et souffrent encore. C'est à elles, en premier lieu, que nous voulons nous adresser et à nos orphelins que doit aller notre plus ardente sollicitude, car c'est à leur inflexible patriotisme que nous devons en grande partie notre salut ».

En terminant, le président demande de garder en nos âmes la flamme sacrée qui a rallié la France et la République invincibles et qui a sauvé le monde.

UN HOMMAGE AUX MORTS

Paris, 19 février. — Le président a consacré une après-midi aux victimes de la guerre.

A 14 heures 30, il s'est rendu au cimetière de Bagneux, où il rendit une palme au pied du monument aux morts de la guerre. Il s'est rendu ensuite au Val-de-Grâce, où se trouvent en traitement des blessés de la guerre.

Le Sénat vote le nouveau régime des élections partielles

LES SIÈGES DE MAL, VERMIERS ET Plichon RESTENT VACANTS

Paris, 19 février. — La séance est ouverte à 14 heures 45 sous la présidence de M. Léon Bourgeois. M. Poincaré est assis à son banc de sénateur. M. LEBLANC, garde des Sceaux, donne lecture du message présidentiel.

M. JOCHARDIN dépose le projet de loi sur la circonscription des députés.

LES ÉLECTIONS PARTIELLES

Puis M. Alexandre Bérard lit un rapport sur le projet de loi relatif aux élections partielles de la Chambre et il demande la discussion immédiate. M. Stœz demande que la question soit posée rapidement car si le débat est ajourné, le Sénat ne pourra prendre des mesures immédiates pour la convocation des députés de certaines circonscriptions, par exemple le Nord, après l'observation de M. Benveniste Martin et de Deberre, qui ont demandé l'ajournement de ce débat.

M. DEBERRE ne voudrait d'élections partielles que s'il y a deux vacances dans une circonscription. M. JENOUVIER propose le texte de la Chambre, qui prévoit une circonscription de 5 députés.

Le texte de la Chambre (2 vacances si le département a de 4 à 12 députés et 3 vacances au-dessus de 12 députés) est adopté.

PAS D'ÉLECTION PARTIELLE DANS LE NORD

Comme conséquence du vote ci-dessus les deux sièges laissés au Nord vacants par suite de la démission du lieutenant Verriers et de l'élection de M. Plichon comme sénateur, resteront vacants, jusqu'à ce qu'il soit procédé à une élection partielle dans cette circonscription.

L'AIDE DES COLONIES À LA METROPOLE

Le Sénat discute ensuite l'interpellation de M. Eugène Hébert sur les mesures envisagées pour utiliser l'aide des colonies dans la crise économique actuelle.

Après les interpellations de M. Schrameck et Lebouin, la suite de la discussion est renvoyée au vendredi 27 février.

Un homme a tué son beau-frère

LE FERN SEPT ANS DE RECLUSION

Le 14 juin 1909, à sept heures du soir, le nommé Henri Pape, âgé de 40 ans, journalier, demeurant à Wasnes, se rendit chez son beau-frère, cultivateur à Fiers, avec lequel il vivait en concubinage. Une discussion ne tarda pas à naître entre les deux hommes qui sortirent dans la rue avec leurs revolvers. Henri Pape, s'armant alors d'un couteau, en frappa violemment son beau-frère à la poitrine. Le blessé, mortellement atteint, succomba quelques instants après.

Le 19 février, le jury a condamné à sept ans de réclusion.

AL A CHAMBRE Grand débat sur la Crise du Charbon

Comment mieux produire ?

Paris, 19 février. — La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de M. Fernand BÉRET. M. MILLERAND donne lecture du message présidentiel, que les députés écoutent avec attention. Le message est applaudi par toute l'Assemblée. La Chambre aborde ensuite son ordre du jour. Elle ratifie un certain nombre de nominations dans les commissions, puis M. Fernand BÉRET lit le rapport de M. Louis Barthou sur une demande d'interpellation sur la politique extérieure du Gouvernement, en particulier à l'égard de la Russie et à l'égard de l'Allemagne.

Onel jour le Gouvernement propose-t-il pour cette interpellation ?

Après entente entre M. MILLERAND et M. BARTHOU, il est décidé que la date de cette interpellation sera fixée la semaine prochaine, après le retour de Londres du Président du Conseil.

Il faut réparer les erreurs

M. FÉRAUD monte à la tribune : « Il ne faut pas, dit-il, que nous devenions de l'Allemagne nous dit-il. Nous pourrions d'abord, par une meilleure combustion de la houille, obtenir une économie de 10 millions de tonnes. Nous pourrions utiliser beaucoup mieux les sucédanés du pétrole. Nous pourrions employer les principaux instruments de prospérité économique dans l'avenir ».

M. FÉRAUD continue : « Nous avons devant nous une Chambre animée de la meilleure volonté, mais seule, elle ne peut rien. Le pays nous a envoyés ici pour réparer les erreurs de la guerre et faire apparaître. Le défaut de combustible nous a gravement inquiétés ; le Gouvernement peut nous aider à accomplir cette tâche ».

Maes indique le remède

MAES, député du Pas-de-Calais, prend la parole : « Dès le début de l'annexion, la production houillère a diminué parce qu'on n'a pas pu faire la vie de famille, dont les ouvriers qui sont allés travailler avec elle pendant la guerre, ont qu'ils n'avaient pas de nouvelles de leurs familles restées en pays occupés ».

« L'armistice étant intervenu, les mineurs ont repris leur liberté de mouvement. Nous avons pu faire la vie de famille, dont les ouvriers ont pu profiter. Il aurait fallu faire un très grand effort pour permettre à ces ouvriers de venir travailler à la mine, sans perdre un temps excessif. Il y a des ouvriers qui doivent rester quelque et quinze heures en dehors de leur mine ».

« Le ministre de l'Intérieur a dit que nous ne pouvons pas nous occuper de ces ouvriers, mais il faut organiser les baraquements et les trains ouvriers. Beaucoup de mineurs des régions envahies ne demandent pas mieux de venir travailler dans les pays occupés, s'ils ont leur famille ».

« L'armistice étant intervenu, les mineurs ont repris leur liberté de mouvement. Nous avons pu faire la vie de famille, dont les ouvriers ont pu profiter. Il aurait fallu faire un très grand effort pour permettre à ces ouvriers de venir travailler à la mine, sans perdre un temps excessif. Il y a des ouvriers qui doivent rester quelque et quinze heures en dehors de leur mine ».

« Le ministre de l'Intérieur a dit que nous ne pouvons pas nous occuper de ces ouvriers, mais il faut organiser les baraquements et les trains ouvriers. Beaucoup de mineurs des régions envahies ne demandent pas mieux de venir travailler dans les pays occupés, s'ils ont leur famille ».

« L'armistice étant intervenu, les mineurs ont repris leur liberté de mouvement. Nous avons pu faire la vie de famille, dont les ouvriers ont pu profiter. Il aurait fallu faire un très grand effort pour permettre à ces ouvriers de venir travailler à la mine, sans perdre un temps excessif. Il y a des ouvriers qui doivent rester quelque et quinze heures en dehors de leur mine ».

« Le ministre de l'Intérieur a dit que nous ne pouvons pas nous occuper de ces ouvriers, mais il faut organiser les baraquements et les trains ouvriers. Beaucoup de mineurs des régions envahies ne demandent pas mieux de venir travailler dans les pays occupés, s'ils ont leur famille ».

« L'armistice étant intervenu, les mineurs ont repris leur liberté de mouvement. Nous avons pu faire la vie de famille, dont les ouvriers ont pu profiter. Il aurait fallu faire un très grand effort pour permettre à ces ouvriers de venir travailler à la mine, sans perdre un temps excessif. Il y a des ouvriers qui doivent rester quelque et quinze heures en dehors de leur mine ».

« Le ministre de l'Intérieur a dit que nous ne pouvons pas nous occuper de ces ouvriers, mais il faut organiser les baraquements et les trains ouvriers. Beaucoup de mineurs des régions envahies ne demandent pas mieux de venir travailler dans les pays occupés, s'ils ont leur famille ».

« L'armistice étant intervenu, les mineurs ont repris leur liberté de mouvement. Nous avons pu faire la vie de famille, dont les ouvriers ont pu profiter. Il aurait fallu faire un très grand effort pour permettre à ces ouvriers de venir travailler à la mine, sans perdre un temps excessif. Il y a des ouvriers qui doivent rester quelque et quinze heures en dehors de leur mine ».

« Le ministre de l'Intérieur a dit que nous ne pouvons pas nous occuper de ces ouvriers, mais il faut organiser les baraquements et les trains ouvriers. Beaucoup de mineurs des régions envahies ne demandent pas mieux de venir travailler dans les pays occupés, s'ils ont leur famille ».

« L'armistice étant intervenu, les mineurs ont repris leur liberté de mouvement. Nous avons pu faire la vie de famille, dont les ouvriers ont pu profiter. Il aurait fallu faire un très grand effort pour permettre à ces ouvriers de venir travailler à la mine, sans perdre un temps excessif. Il y a des ouvriers qui doivent rester quelque et quinze heures en dehors de leur mine ».

« Le ministre de l'Intérieur a dit que nous ne pouvons pas nous occuper de ces ouvriers, mais il faut organiser les baraquements et les trains ouvriers. Beaucoup de mineurs des régions envahies ne demandent pas mieux de venir travailler dans les pays occupés, s'ils ont leur famille ».

« L'armistice étant intervenu, les mineurs ont repris leur liberté de mouvement. Nous avons pu faire la vie de famille, dont les ouvriers ont pu profiter. Il aurait fallu faire un très grand effort pour permettre à ces ouvriers de venir travailler à la mine, sans perdre un temps excessif. Il y a des ouvriers qui doivent rester quelque et quinze heures en dehors de leur mine ».

« Le ministre de l'Intérieur a dit que nous ne pouvons pas nous occuper de ces ouvriers, mais il faut organiser les baraquements et les trains ouvriers. Beaucoup de mineurs des régions envahies ne demandent pas mieux de venir travailler dans les pays occupés, s'ils ont leur famille ».

« L'armistice étant intervenu, les mineurs ont repris leur liberté de mouvement. Nous avons pu faire la vie de famille, dont les ouvriers ont pu profiter. Il aurait fallu faire un très grand effort pour permettre à ces ouvriers de venir travailler à la mine, sans perdre un temps excessif. Il y a des ouvriers qui doivent rester quelque et quinze heures en dehors de leur mine ».

« Le ministre de l'Intérieur a dit que nous ne pouvons pas nous occuper de ces ouvriers, mais il faut organiser les baraquements et les trains ouvriers. Beaucoup de mineurs des régions envahies ne demandent pas mieux de venir travailler dans les pays occupés, s'ils ont leur famille ».

« L'armistice étant intervenu, les mineurs ont repris leur liberté de mouvement. Nous avons pu faire la vie de famille, dont les ouvriers ont pu profiter. Il aurait fallu faire un très grand effort pour permettre à ces ouvriers de venir travailler à la mine, sans perdre un temps excessif. Il y a des ouvriers qui doivent rester quelque et quinze heures en dehors de leur mine ».

« Le ministre de l'Intérieur a dit que nous ne pouvons pas nous occuper de ces ouvriers, mais il faut organiser les baraquements et les trains ouvriers. Beaucoup de mineurs des régions envahies ne demandent pas mieux de venir travailler dans les pays occupés, s'ils ont leur famille ».

« L'armistice étant intervenu, les mineurs ont repris leur liberté de mouvement. Nous avons pu faire la vie de famille, dont les ouvriers ont pu profiter. Il aurait fallu faire un très grand effort pour permettre à ces ouvriers de venir travailler à la mine, sans perdre un temps excessif. Il y a des ouvriers qui doivent rester quelque et quinze heures en dehors de leur mine ».

« Le ministre de l'Intérieur a dit que nous ne pouvons pas nous occuper de ces ouvriers, mais il faut organiser les baraquements et les trains ouvriers. Beaucoup de mineurs des régions envahies ne demandent pas mieux de venir travailler dans les pays occupés, s'ils ont leur famille ».

« L'armistice étant intervenu, les mineurs ont repris leur liberté de mouvement. Nous avons pu faire la vie de famille, dont les ouvriers ont pu profiter. Il aurait fallu faire un très grand effort pour permettre à ces ouvriers de venir travailler à la mine, sans perdre un temps excessif. Il y a des ouvriers qui doivent rester quelque et quinze heures en dehors de leur mine ».

« Le ministre de l'Intérieur a dit que nous ne pouvons pas nous occuper de ces ouvriers, mais il faut organiser les baraquements et les trains ouvriers. Beaucoup de mineurs des régions envahies ne demandent pas mieux de venir travailler dans les pays occupés, s'ils ont leur famille ».

« L'armistice étant intervenu, les mineurs ont repris leur liberté de mouvement. Nous avons pu faire la vie de famille, dont les ouvriers ont pu profiter. Il aurait fallu faire un très grand effort pour permettre à ces ouvriers de venir travailler à la mine, sans perdre un temps excessif. Il y a des ouvriers qui doivent rester quelque et quinze heures en dehors de leur mine ».

Contes et Nouvelles Le Trou de Malnoué

Quand les affaires courantes furent terminées, l'adjoint prit la parole :

« Je ne me rappelle plus très bien, dit-il, que le trou de Malnoué, c'est à propos de Malnoué. On y a touché son trou, mais il y revient, vu que c'est son trou d'hiver, et qu'il y est habitué ».

« Son trou d'hiver ? répéta le maire, qui n'était pas à la question. Voyons ? De qui s'agit-il ? Je ne me rappelle plus très bien ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

« C'est le trou de Malnoué, le vagabond, dit-il, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile. C'est le trou de Malnoué, qui n'a pas de domicile ».

Wiar-t-le-Traire devant ses Juges

La quatrième audience a été réservée aux témoins de second plan

A une heure trente, le Conseil de guerre entre en séance. L'audition des témoins commence par M. Wiar-t-le-Traire, qui est appelé en témoignage.

« Elle a vu pour la première fois Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919 ».

« Elle a vu pour la première fois Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919 ».

« Elle a vu pour la première fois Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919 ».

« Elle a vu pour la première fois Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919 ».

« Elle a vu pour la première fois Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919 ».

« Elle a vu pour la première fois Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919 ».

« Elle a vu pour la première fois Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919 ».

« Elle a vu pour la première fois Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919 ».

« Elle a vu pour la première fois Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919 ».

« Elle a vu pour la première fois Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919 ».

« Elle a vu pour la première fois Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919. Elle a vu Wiar-t-le-Traire, dit-il, dans le train de la gare de Valenciennes, le 15 février 1919 ».